



A retenir

CICADELLE VERTE

Les populations larvaires augmentent. Surveillez toutes vos parcelles, les populations peuvent être très hétérogènes d'une parcelle à l'autre.

VERS DE LA GRAPPE

Le 3ème vol démarre. Pensez à changer les plaques engluées et les capsules.

MILDIU

Des symptômes sont présents. Attention aux repiquages sur feuilles en présence d'humidité et de pluie.

OIDIUM

Pas de nouveaux foyers signalés. Restez vigilants sur les parcelles atteintes jusqu'à la véraison.

FLAVESCENCE DOREE

Proposition à valider par la DRAAF pour le T3 conventionnel : 20 juillet au 1er août
T3 obligatoire sur les communes de Montréal, Mouchan et Preignan.








METEO

• Les faits marquants de la semaine écoulée

La semaine a été très chaude et sèche.

• Pour les prochains jours

La semaine s'annonce toujours sèche et chaude avec peut-être une chance de pluie ce mardi 19 juillet.

	Mer 20	Jeu 21	Ven 22	Sam 23	Dim 24	Lun 25	Mar 26
Températures	19-30	17-35	18-37	18-33	19-39	19-37	19-34
Tendances							

STADES PHENOLOGIQUES

Les tous premiers grains vérés sont observés sur Merlot et Cabernet Sauvignon. On note un assouplissement des baies sur Chardonnay, Colombard et même Ugni blanc.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Gers, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

- **Situation au vignoble**

Globalement, au vignoble, des symptômes sont présents principalement sur feuilles mais évoluent peu cette semaine. Il est à noter que, malgré les températures élevées, les symptômes présents sur vieilles feuilles sont toujours très actifs avec une sporulation importante.

Sur quelques rares parcelles, des contaminations ont atteint les rafles, entraînant le flétrissement de la grappe.

Évaluation du risque : Des contaminations se sont produites lors des pluies de fin juin et les sorties se sont extériorisées.

Au vu des conditions climatiques annoncées, le risque de développement du mildiou est modéré et les grappes arrivent au terme de la période de sensibilité. Aucun traitement ne se justifie pour les parcelles indemnes.

Sur les parcelles impactées sur feuilles, il faut rester vigilant quant à la possibilité de repiquages car le feuillage doit rester sain pour assurer une bonne maturité.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

- **Situation au vignoble**

Les symptômes sont assez fréquents sur les parcelles à historique et les cépages sensibles. La fréquence d'attaque n'évolue pas cette semaine mais sur quelques parcelles, on relève une hausse de l'intensité d'attaque.

Évaluation du risque : restez vigilants jusqu'à la véraison sur les parcelles avec des symptômes.

Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

Pour les parcelles destinées à la production d'Armagnac, veuillez-vous référer à la note de préconisations techniques produite par le BNIA (envoyée avec le BSV n°10).

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Éléments de biologie**

La forte sensibilité des grappes perdure jusqu'à la fermeture complète de la grappe. Cette sensibilité diminue fortement dès la véraison est enclenchée.

- **Situation au vignoble**

Le black-rot n'évolue plus cette semaine, ni sur feuilles, ni sur grappes.

Évaluation du risque : La semaine s'annonce encore sèche, la période de gestion du black-rot se termine sur les parcelles saines. Sur les parcelles les plus impactées, il faut rester vigilants jusqu'à la véraison.



Evolution des symptômes de black-rot – Photo CA81

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

- **Situation au vignoble**

Aucune progression cette semaine. Les foyers de Botrytis ont séché.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour des situations spécifiques : lésions sur baies suite à la grêle, conditions climatiques humides, charge importante, entassement des grappes, capuchons floraux qui restent collés, présence de vers de la grappe...

La météo actuelle est totalement défavorable à l'installation ou à la progression du Botrytis.

Mesures prophylactiques : L'effeuillage réalisé à la nouaison permet d'améliorer le microclimat au niveau des grappes et de limiter le développement du Botrytis. Attention cet effeuillage doit être réalisé côté soleil levant pour éviter le risque de brûlures.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

- **Situation au vignoble**

Les captures ont débuté la semaine dernière sur quelques pièges et se sont confirmés cette semaine.

- **Modélisation**

Le stade larvaire L5 est modélisé. La nymphose est en cours.

La modélisation semble légèrement en retard par rapport au terrain.

Évaluation du risque : Le 3^{ème} vol démarre.

Pensez à changer les plaques engluées et les capsules.

Techniques alternatives : Confusion sexuelle.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

- **Situation au vignoble**

Les populations larvaires continuent de remonter avec parfois des seuils de risque atteints. Les niveaux de populations sont très hétérogènes, même à l'échelle d'une exploitation.

Des symptômes sont signalés.

Évaluation du risque : Ce sont les larves qui sont responsables des grillures. Surveillez les populations larvaires et dénombrez-les.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place

FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T1	du 7 au 19 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 14 jours après le T1 (21 juin au 3 juillet) en AB : 10 jours après le T1 (17 au 29 juin)	Terminé Terminé
T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque (proposition : 20 juillet au 1 ^{er} août) en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque (27 juin au 9 juillet) Le T3 est obligatoire sur les communes de Mouchan, Montréal et Preignan.	En cours Terminé

Le T3 est obligatoire sur les parcelles de vigne-mères.

Hormis sur les communes de Mouchan, Montréal et Preignan, la réalisation du T3 est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2021 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds flavescents dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant les traitements afin d'en augmenter l'efficacité.

DIVERS

Des symptômes d'ESCA, dont des formes apoplectiques, sont signalés.

Présence d'échaudage suite aux fortes températures des derniers jours. Cet échaudage concerne essentiellement les grappes en dehors du feuillage et exposées au soleil de l'après-midi.

Prochain BSV, le 26 juillet

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Chambre d'Agriculture du Gers, Les Hauts de Montrouge, les Éts Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Groupe Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins technique.